Bureau du 30 janvier 2006

Décision n° B-2006-3930

commune (s): Ecully

objet: Acquisition d'une parcelle de terrain située 7, chemin de Villeneuve et appartenant à

Mme Muzelle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Villeneuve à Ecully, une parcelle de terrain nu de 70 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située au numéro 7 de cette voie et appartenant à madame Muzelle.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ladite propriétaire céderait le bien en cause à titre gratuit, à la suite des dispositions de l'arrêté du permis de construire n° 69 081 89 Y 0048 en date du 9 janvier 1990 ;

Vu le projet d'acte;

DECIDE

- **1° Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain situé 7, chemin de Villeneuve à Ecully et appartenant à madame Muzelle.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1065, pour ordre : en dépenses : compte 211 200 fonction 822 et en recettes : compte 132 800 fonction 822 exercice 2006.
- **4° Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine compte 211 200 fonction 822, à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,